



La **pâture**, base de l'alimentation, permet la maîtrise des coûts de production.

La **variation des ressources herbagères** (quantité, qualité) selon les aléas climatiques et la **maîtrise du parasitisme** sont les points-clés de la réussite de cette production.

Organisation de la production

- Régions herbagères, exploitations avec une surface importante d'herbages ou d'alpages.
- Plus difficile dans les zones avec sécheresse estivale.
- Valorisation possible d'espaces difficiles.
- Combinaison possible avec des bovins, équidés.

Choix de la race

- Race pure : en général, race "compromis" entre qualités bouchères et qualités maternelles.
- Croisements : femelles ⇒ qualités maternelles (valeur laitière, prolificité, etc.).
mâles ⇒ orientation bouchère marquée.

✓ Les croisements entre races permettent de bénéficier de l'effet d'hétérosis (voir fiche 3.5).

Commercialisation

Les ventes d'agneaux s'étalent de juillet à novembre avec des carcasses moyennes de 18 à 22 kg.

Équipements nécessaires

- Clôtures fixes ou mobiles.
- Système de contention (mobile ou fixe).
- Un chien de travail : précieux auxiliaire.

Conduite de la reproduction

Objectifs : avoir des mises bas le plus tard possible en hiver (réduction des coûts alimentaires) en veillant pour autant à pouvoir assurer la finition des agneaux à l'herbe dans de bonnes conditions.

- Maîtriser la lutte sur une période courte pour limiter la durée de la période de mises bas :
 - pointe de travail plus restreinte dans le temps,
 - surveillance plus efficace des mises bas,
 - meilleure maîtrise de la mortalité périnatale,
 - constitution de lots homogènes.

Conduite sanitaire

Principales préoccupations : maîtrise du parasitisme et des boiteries.

- Vaccin contre l'entérotaxémie (voir fiche 6.5.1).
- Caudectomie seulement si indispensable; par une personne compétente (sous anesthésie si agneaux > 7 jours).
- Castration : peut être avantageuse.



Conduite alimentaire

Lactation

- Offrir une herbe de qualité en quantité suffisante pour couvrir les besoins de lactation des brebis en recourant le moins possible à la complémentation (voir "gestion des surfaces herbagères").
- Ev. séparer les mères avec des doubles et leur apporter un complément énergétique et / ou protéique.

Sevrage des agneaux

- Permet de séparer agneaux et mères et de limiter la concurrence pour la ressource fourragère.
- Mères : ration de paille ou vieux foin et contrôle de la mamelle pour limiter les risques de mammites.
- En système intensif (fourrage de très bonne qualité) ⇒ sevrage précoce (60 à 120 jours) possible.
- En système extensif (ex. alpage, fourrage de qualité moyenne) ⇒ préférer un sevrage plus tardif.
- Tri des agneaux :
 - agneaux pouvant être commercialisés en l'état;
 - agneaux finis en bergerie;
 - agneaux finis à l'herbe.

Finition en bergerie *Agneaux tardifs aux performances médiocres; coût de production élevé (concentrés).*

- Déparasiter et tondre à l'entrée en bergerie.
- Si besoin, vacciner contre l'entérotémie, 8 j. avant le début de l'engraissement; rappel 15 j. plus tard.
- Séparer les mâles des femelles et constituer des lots selon le poids et l'état des animaux.
- Prévoir une période de transition alimentaire (15 jours).

Finition à l'herbe *Allonge la durée de finition mais souvent plus économique que la finition en bergerie.*

- Sur les meilleures prairies, avec la plus faible pression parasitaire (parasites gastro-intestinaux).
- Meilleures performances si présence de légumineuses dans la pâture / pâture de dérobées en appoint.

Alternative : vente des agneaux maigres pour l'engraissement ou pour la transhumance.

Gestion des surfaces herbagères

La gestion rigoureuse des surfaces herbagères permet de bons accroissements tout en limitant l'emploi de concentrés, de maîtriser le parasitisme et donc de réduire les frais vétérinaires.

- Au printemps : prévoir la répartition des surfaces pâturées resp. fauchées (dont la repousse sera pâturée par les agneaux après sevrage).
- Mise à l'herbe dès que possible (dès 5 cm de hauteur d'herbe) pour maîtriser la pousse du printemps.
- Pâture tournante, avec passages sélectifs pour les agneaux (accès aux parcelles contiguës avant les mères).
- Chargement adapté à la pousse de l'herbe.
- Complémentation des agneaux au pâturage dès que l'herbe ne permet plus la couverture des besoins, pour éviter une finition coûteuse en bergerie. Attention, avec une herbe abondante, la complémentation est inutile et entraîne un gâchis d'herbe et des refus.

Schéma de conduite pour 100 brebis, 130 agneaux sevrés sur 13 ha. Agnelage : 15 mars au 15 avril. (charge : 1.15 UGB / ha soit 7 à 8 brebis / ha).

	1 ha foin précoce	1 ha regain	
12 ha	5 ha de foin	5 ha (20-25 agneaux / ha)	13 ha (brebis)
	7 ha 15 brebis suitées / ha	7 ha - brebis taries 15 brebis / ha	
15/04	01/05	15/07	15/09
			31/12

Source : adapté d'après "La production du mouton", Editions France agricole.